



INFORMATIONS RENTREE 2021

Primo-entrants en cycle ingénieur et Master

IMPORTANT

Le contexte sanitaire en vigueur à la rentrée pourra éventuellement nous obliger à respecter certaines règles et mesures de distanciation et nous amener à modifier l'organisation ci-après.

du 30 août au 7 septembre 2021	
ETUDIANTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER :	Planning communiqué aux élèves concernés Les étudiants à l'étranger sont invités à rejoindre Nancy au plus
WELCOME DAYS Lundi 30 août et mardi 31 août 2021 :	tôt et à informer le service des relations internationales des difficultés rencontrées, le cas échéant. Pour toute question : ensic-international@univ-lorraine.fr
Mardi 31 août 2021 à 11 h 00 – Amphi Donzelot	Rentrée des 2 ^{ème} année Filière I2C
Mardi 31 août 2021 à 15 h 00 – Amphi Donzelot	Rentrée des 3 ^{ème} année I2C et Master GPPF - PERSEE
Mercredi 1 ^{er} septembre 2021	Rendez-vous de tous les primo-entrants en 1ère année cycle ingénieur à 8 h 30 dans la cour de l'école puis accueil officiel à 9 h en Amphi DONZELOT

MODALITES D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE (ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE Y COMPRIS LES APPRENTIS)

1ère étape :

Sauf exception signalée ci-après (*), obtenir, préalablement à votre inscription universitaire, votre attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement (92 euros) ou votre attestation d'exonération (**)

Il vous suffit de vous connecter sur le site : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr
Vous y obtiendrez la procédure et toutes les informations utiles, notamment concernant les cas d'exonération en fonction de votre situation. Cette contribution est annuelle et unique en cas de pluri-inscriptions sur l'année universitaire.

AUCUNE INSCRIPTION OU RE-INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE FINALISÉE SANS CE N° CVEC

(*) **Exceptions**: Etudiants Erasmus entrants et étudiants inscrits en double diplômes à condition d'être inscrits dans leur établissement étranger selon la convention en cours de validité.

(**) Cas d'exonérations CVEC:

- boursier sur critères sociaux (bourses gérées par le CROUS)
- bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles,
- réfugié.
- bénéficiaire de la protection subsidiaire
- enregistré en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

<u>2ème étape</u>: Réaliser votre inscription en ligne à l'Université

- > si vous êtes déjà un étudiant de l'Université de Lorraine allez ensuite sur le site : https://reinscriptions.univ-lorraine.fr à l'aide de votre numéro d'étudiant.
- > si vous êtes un nouvel étudiant de l'Université de Lorraine, allez ensuite sur le site : https://inscriptions.univ-lorraine.fr

<u>Les élèves admis sur titre</u>s s'inscrivent à l'aide de **leur identifiant de la plateforme de candidature Ecandidat ou de l'identifiant communiqué par mail par l'université dans les autres cas.**

<u>Les élèves issus des CPGE</u> s'identifieront à l'aide du code CO + 8 caractères (n° de dossier concours précédé du nombre de zéro suffisants pour obtenir ces 8 caractères).

CALENDRIER D'INSCRIPTION:

Admis sur titres (cycle ingénieur)	Du 9 juillet au 1 ^{er} septembre 2021
Admis sur titres (master)	Contact : arthur.rinaldi@univ-lorraine.fr à partir du 20 août 2021
Admis issus des concours CPGE	Du 20 août au 3 septembre 2021
Apprentis Pharma + 1 ^{ère} année	A compter du 25 août 2021, pour les étudiants en possession du
	contrat d'apprentissage.

DROITS D'INSCRIPTION:

1 - Droits universitaires nationaux (sauf apprentis et boursiers CROUS) :

601 euros

2 - Droits différenciés applicables aux étudiants extracommunautaires :

3770 euros

- → <u>Vous étiez inscrit(e) à l'UL en 20/21 (DUT, L3.)</u> et vous êtes en progression dans un nouveau cursus, vous avez la possibilité de déposer un dossier de demande d'exonération individuel. Adressez-vous au service de scolarité.
- → <u>Vous étiez inscrits dans un cycle préparatoire ingénieur à l'université de Lorraine</u>, l'exonération partielle des droits vous est applicable, les droits nationaux sont dus.
- → Vous étiez inscrit(e) dans un établissement français hors UL en 20/21 : les droits différenciés sont dus
- → Vous étiez inscrit(e) dans un établissement étranger en 20/21 : les droits différenciés sont dus

Les conditions sanitaires qui prévaudront lors de la prochaine rentrée universitaire sont encore incertaines. L'inscription administrative sera réalisée dans les conditions qui seront précisées à votre arrivée à Nancy, sauf si les circonstances nécessitent l'organisation des cours à distance.

Les étudiants internationaux inscrits à l'ENSIC en programme d'échange ou ERASMUS, ou inscrits en double diplôme ne sont pas concernés par le paiement des droits différenciés.

Les étudiants bénéficiant d'une prise en charge des droits d'inscription par un organisme de bourses doivent fournir le justificatif correspondant.

PAIEMENT DES DROITS:

<u>Paiement en ligne sécurisé</u>: Ce mode de paiement est **obligatoire** compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Il vous permet de régler les droits d'inscription soit en 1 fois, soit en 3 fois (l'inscription doit dans ce cas être réalisée impérativement dans les délais du calendrier ci-dessus.

ATTENTION : La carte bancaire doit avoir une date de validité couvrant la durée des prélèvements. Vous ne devez pas utiliser dans ce cas de E-Carte bleue à n° unique.

Autre possibilité de paiement à distance : <u>virement</u> (un mail doit être adressé à ensic-sa@univ-lorraine.fr pour signaler le choix de ce mode de paiement).

<u>En cas de problème de finalisation de l'inscription en ligne</u>, le paiement pourra se faire en présentiel à la scolarité sur rendez-vous et uniquement par carte bancaire en 1 seule fois.

Votre inscription n'est validée qu'après règlement des droits d'inscription.

La liste des pièces justificatives obligatoirement dématérialisées est à télécharger en fin d'inscription web.

Attention !!! les nouveaux étudiants doivent avoir validé leur compte SESAME avant de pouvoir se connecter sur la plateforme de dépôt des pièces http://u2l.fr/compte-etu

ELEVES BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CROUS)

Lorsque vous procèderez à votre inscription en ligne, le serveur du CROUS sera automatiquement interrogé dès que vous indiquez que vous êtes boursier, et ce afin de vérifier que votre dossier CROUS est bien complet.

Si vous n'êtes pas considéré comme boursier par le CROUS (dossier incomplet, ou en attente de traitement par exemple), vous ne pourrez pas vous inscrire en tant que tel et vous devrez vous acquitter des droits de scolarité. Vous pouvez cependant choisir de mettre votre inscription en attente de paiement.

L'université **ne gère pas** les dossiers de bourses, **pour toute question** relative à ce sujet vous pouvez écrire au CROUS à cette adresse : **dse@crous-lorraine.fr**

QUELQUES LIENS UTILES

https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html6

https://ensic.univ-lorraine.fr/fr/international/international-accueil-detudiants-etrangers

VOS CONTACTS PRIVILEGIES

Service de scolarité : <u>ensic-sa@univ-lorraine.fr</u>

Le service de scolarité sera fermé du 13 juillet au soir au 20 août au matin.

Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse ensic-sa@univ-lorraine.fr seront traités à compter de la réouverture du service.

Etudiants en provenance de l'étranger, pour toute question relative à votre arrivée en France (administration, inscription, niveau de vie...) :

1 - Service des relations internationales : ensic-international@univ-lorraine.fr

Le service des relations internationales sera fermé du 21 juillet au soir au 25 août au matin. Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse <u>ensic-international@univ-lorraine.fr</u> seront traités à compter de la réouverture du service.

2 - Pour un accompagnement dans les formalités en ligne (CVEC, Sécurité Sociale, Validation vis, logement, etc....) : drie-accueil-nancy-contact@univ-lorraine.fr